



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**

**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 16/17**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**RÉPONSE AU POSTULAT DE M. DUBUIS ET CONSORTS**  
**"CRÉATION À SAINT-SULPICE D'UN GÎTE POUR LES PÈLERINS**  
**DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE"**

Saint-Sulpice, le 19 septembre 2017

RÉPONSE AU POSTULAT DE M. DUBUIS ET CTS  
"CRÉATION À SAINT-SULPICE D'UN GÎTE POUR LES PÈLERINS DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE"

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Dans sa séance du 5 mars 2014, votre Conseil communal acceptait la prise en considération du postulat de M. Dubuis et consorts et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat est la suivante :

*La commune de Saint-Sulpice a la particularité de se situer sur le principal chemin de pèlerinage d'Europe, le chemin de St-Jacques-de-Compostelle. Elle est traversée de ce fait chaque année par plusieurs centaines de pèlerins. Un chiffre qui va croissant en raison du fort engouement que suscite à notre époque l'expérience du pèlerinage non seulement chez les chrétiens mais aussi chez les non-croyants. Et pour cause : cette expérience très forte permet à tout un chacun, quelles que soient ses convictions, d'explorer et de découvrir de nouvelles dimensions de la vie.*

*Sur leur chemin, les pèlerins de St-Jacques apprécient de pouvoir loger dans des endroits simples : cela correspond à leur démarche, le retour à un train de vie très modeste. Ils sont aussi heureux de descendre dans des lieux bon marché : beaucoup d'entre eux ne peuvent tout simplement pas se payer l'hôtel chaque nuit sur une longue période. Ils aiment enfin se retrouver ensemble à l'étape, pour rester dans l'esprit du pèlerinage. Or, les logements adéquats, appelés « gîtes », sont nombreux en France et en Espagne, plus loin sur le chemin. Mais il y en a très peu en Suisse. Et il n'existe rien d'approchant entre Romont et Gland, soit dans la région lausannoise.*

*Saint-Sulpice serait un lieu idéal pour accueillir un tel gîte. Notre commune ne se situe pas seulement sur la route du pèlerinage, là où ce genre de logis manque le plus. Elle représente aussi une étape particulièrement prisée par les pèlerins. Son monument le plus prestigieux, son église romane du XIIe siècle, qui figure sur son drapeau, apparaît en bonne place dans les guides du tronçon suisse du chemin. Et les pèlerins sont nombreux à le visiter.*

*Un gîte comme celui de Gland repose sur deux piliers : un logement très bon marché constitué d'un dortoir, d'une cuisine, de douches et de toilettes; et une équipe de bénévoles disposés à assurer l'accueil une à deux heures par jour, environ six mois par an. La constitution d'une telle équipe ne devrait pas poser de problème à St-Sulpice : un sondage préliminaire a permis de recenser un certain nombre de volontaires. Il reste le logement. A Gland, il a été mis à disposition gratuitement par la commune. Il pourrait en être de même à Saint-Sulpice.*

*Il reste à savoir ce qu'un tel gîte coûterait et ce qu'il rapporterait au village.*

Selon notre estimation, un gîte pour pèlerins serait peu coûteux s'il intègre des locaux communaux non utilisés. Il s'agirait seulement de réaménager un peu l'endroit. L'entretien des lieux, lui, serait financé comme à Gland par la somme perçue auprès des pèlerins.

En contrepartie, le gîte aurait différents avantages. Il renforcerait la notoriété de Saint-Sulpice en Suisse et au-delà, en l'inscrivant de manière plus affirmée sur la carte du pèlerinage (ce qui ne manquerait pas d'améliorer notre attractivité touristique). Il renforcerait l'identité du village, en lui donnant un rôle unique dans l'agglomération lausannoise. Il contribuerait à donner une image généreuse de notre commune. Il enrichirait la vie spirituelle de notre communauté. Il créerait une nouvelle activité associative. Et il apporterait de nouveaux clients à nos restaurants et à nos commerces.

**Par ce postulat, les soussignés invitent la Municipalité :**

- à étudier si la commune de Saint-Sulpice est en mesure de mettre un espace habitable à disposition des pèlerins de Compostelle ;
- et à examiner l'opportunité de le faire gratuitement, en collaboration avec des bénévoles chargés d'entretenir l'endroit et d'y assurer l'accueil.

## 2. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

### État des lieux en Suisse et dans la région lémanique

En 2017, il n'existe que 6 gîtes répertoriés en Suisse<sup>1</sup> contre une trentaine<sup>2</sup> d'«accueil Jacquaire»<sup>3</sup> :

Site	Canton	nuitée	places	notes
Brienzwiler	BE	CHF 20.-	10	À côté de Ballenberg
Gland	VD	CHF 10.-	7	Bâtiment communal
Heitenried	FR	CHF 20.-	8	Chambre chez des particuliers
Märstetten	TG	CHF 20.-	16	Chez des particuliers
Rapperswil	ZH	CHF 20.-	12	-
Saint-Gall	SG	CHF 20.-	10	-

Un gîte supplémentaire se situe en France voisine, dans la commune de Cessy, à côté de Divonne-les-Bains.

Entre Lausanne et Allaman, 11 lieux d'hébergement de différents types sont recommandés aux pèlerins<sup>4</sup>. Ces différents lieux se trouvent tous sur la *ViaJacobi*, nom donné en Suisse au tracé principal du chemin de Compostelle et de ses principales variantes<sup>5</sup> qui passe par Saint-Sulpice dans l'étape 17 qui mène de Lausanne à Rolle.



<sup>1</sup> Selon <http://www.viajacobi4.ch/contact2.htm>

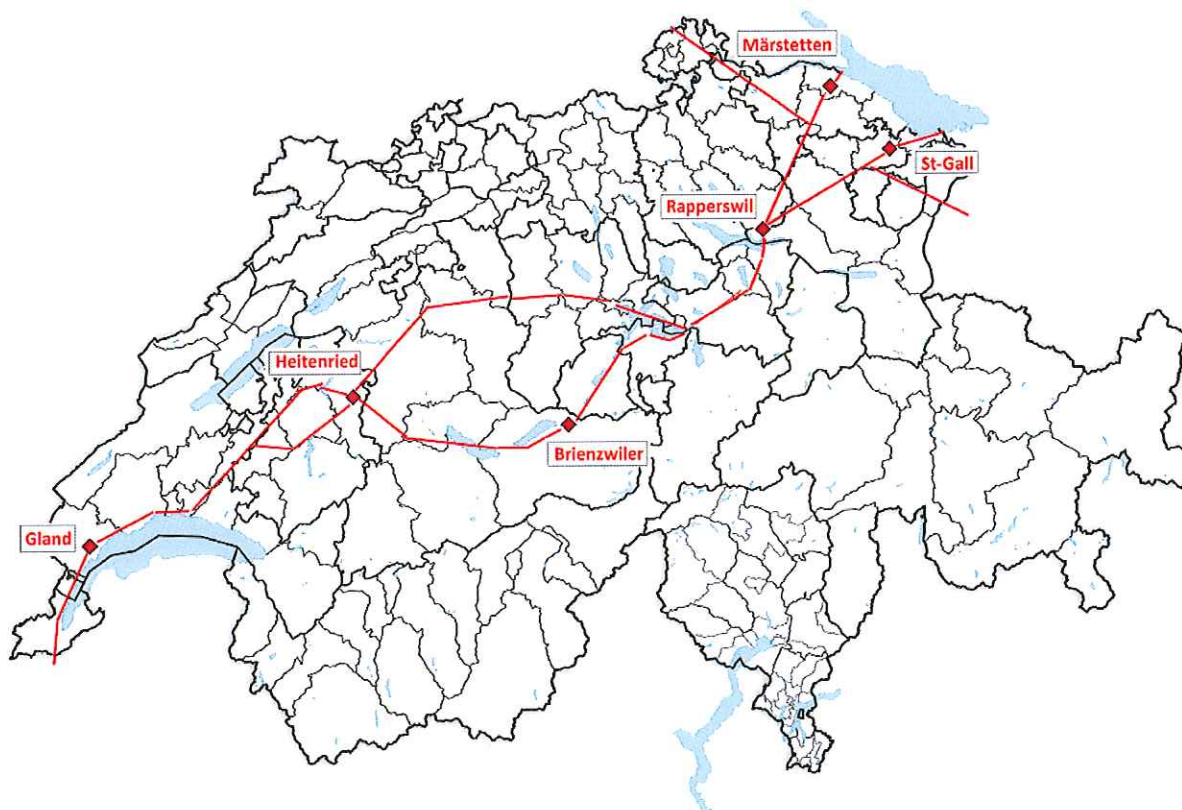
<sup>2</sup> Selon les différentes listes du site <https://www.jakobsweg.ch/>

<sup>3</sup> Hébergements privés spécialement dédiés aux pèlerins, fréquemment tenus par d'anciens pèlerins. La nuit et le petit-déjeuner y sont souvent gratuits ou sans prix fixes.

<sup>4</sup> Liste sur <https://www.jakobsweg.ch/fr/eu/ch/route/romont-geneve-fr/lausanne-allaman-fr/accommodation.pdf>

<sup>5</sup> Voir <http://www.wanderland.ch/fr/itineraires/route-04.html>

La plupart de ces lieux d'hébergement demandent aux visiteurs de présenter leur « *crédenciale* », carnet qui permet d'accréditer le visiteur comme pèlerin<sup>6</sup> (sans pour autant lui assurer une place pour la nuit) et qui est tamponné à chaque étape.



*Tracé approximatif de la ViaJacobi et localisation des gîtes en Suisse*

### Étude de cas : le gîte de Gland<sup>7</sup>

L'idée de créer un gîte à Gland est née en 1998 et est l'œuvre de Mme Arlette Roy et de M. Willy Gerber (ancien municipal), tous deux ayant parcouru plusieurs milliers de kilomètres sur les routes de St-Jacques. Le premier local, situé près de la gare et semi-enterré, a été ouvert en 2008 grâce en particulier à l'aide de la commune qui s'est chargée de la mise en état des lieux et qui a été desservi pendant plusieurs années par une équipe de 8 bénévoles emmenés par Mme Roy. Après seulement quelques mois d'exploitation, l'association avait dû engager une femme de ménage pour assurer le nettoyage du site.

En 2013, le gîte a déménagé dans des nouveaux locaux communaux d'environ 100 m<sup>2</sup> équipés d'une cuisine séparée avec lave-linge et séchoir, un local sanitaire également séparé avec WC et douche et un dortoir de 7 lits et 5 matelas supplémentaires utilisés en cas de forte affluence. Ces locaux, situés dans un bâtiment communal un peu à la sortie de la ville, sont mis gratuitement à disposition par la commune de Gland.

<sup>6</sup> À savoir : « personne se déplaçant à pied, à bicyclette ou à cheval sur le chemin de Compostelle ».

<sup>7</sup> Ce paragraphe est entièrement basé sur les informations reçues de Mme Roy que nous remercions chaleureusement.

En 2017, le gîte reçoit environ 400 pèlerins par an qui payent CHF 10.- par nuit. Aucune convention n'est signée entre la commune et l'association en charge de la gestion du gîte ; cette dernière rapporte annuellement à la Municipalité sur son fonctionnement et sur ses activités.



*Vue de l'entrée du gîte de Gland (@ Google Maps)*

### Évaluation budgétaire

Pour des raisons de simplification, la planification budgétaire ci-dessous considère un local d'environ 100 m<sup>2</sup> pouvant accueillir simultanément une dizaine de pèlerins (valeurs sensiblement équivalente au gîte de Gland). On part du principe, toujours pour des raisons de simplification, que ce local est équipé en salle d'eau et toilettes et qu'il ouvre toute l'année, 7 jours sur 7.

L'équipement de base du local devrait être le suivant :

- chambre : 2 x 5 lits superposés avec sommiers et matelas, luminaires et petites armoires de rangement ;
- cuisine : cuisine équipée avec plaques de cuisson, four, micro-ondes et lave-vaisselle ; poubelles (sacs blancs, PET et papier/carton), luminaires, vaisselle de base ;
- pièce à vivre : table et chaises pour 10 personnes, table basse et sièges, petit meuble de réception avec tapis d'entrée, armoire pour produits de nettoyage, luminaires.

En utilisant systématiquement les produits premier prix d'une grande chaîne de mobilier suédois, on obtient un investissement de base d'environ CHF 20'000.- pour le mobilier ; la moitié de cet investissement peut être pris en charge par l'association des amis de St-Jacques (un don de CHF 10'000.- avait ainsi été consenti lors de l'ouverture du site de Gland), le reste devrait être assumé par la commune à défaut d'autres sources de financement (don, financement participatif, ...).

Les charges annuelles liées à l'exploitation d'un tel bâtiment sont estimées comme suit :

1. Loyer : basé sur le montant demandé pour la location par la commune de surfaces de même type, le loyer envisageable est de CHF 100.- par an et m<sup>2</sup>, soit, pour un local de 100 m<sup>2</sup>, un montant annuel de CHF 10'000.-.
2. Salaires : même en comptant sur une forte mobilisation de la population locale et/ou des pèlerins eux-mêmes pour assumer (de manière pérenne) plusieurs tâches bénévoles (réception, nettoyage, administratif et comptabilité, logistique et achat de matériel), l'engagement d'une femme de ménage pour quelques heures par semaine semble indispensable pour assurer le nettoyage des locaux. Pour un tel poste, le calculateur de salaire en ligne de la Confédération<sup>8</sup> indique un salaire médian de CHF 300.- par mois, soit un montant annuel de CHF 3'600.-.

<sup>8</sup> <http://www.lohnrechner.bfs.admin.ch/Pages/SalariumWizard.aspx?lang=fr>

3. Consommables et amortissement : l'achat et le renouvellement des sacs poubelles, de la vaisselle, des produits de nettoyage, du matériel administratif ainsi que le nettoyage des draps et l'amortissement des investissements sur 10 ans représente un montant annuel d'environ CHF 2'000.-.
4. Autres charges : plusieurs autres charges doivent enfin être prises en compte, parmi lesquels l'eau et l'électricité, un abonnement téléphonique pour une ligne fixe ainsi que la location d'un appareil téléphonique et des assurances (RC, incendie, vol) pour un total estimé à CHF 1'000.- par an.

Le montant total des charges pour un gîte d'une dizaine de place ouvert sur toute l'année peut donc être estimé à environ CHF 16'600.-.

Si l'on prend comme base les tarifs, fréquentation et recettes de Gland (400 personnes par année à CHF 10.-), il est facile de se rendre compte qu'une telle structure ne peut être rentable et doit impérativement compter sur une aide financière importante pour fonctionner. Ici encore, à défaut d'une stratégie chronophage de recherche de fonds sur la durée (dons, mécénat, manifestations de soutien,...), cette aide ne peut venir que d'un soutien communal. La mise à disposition gratuite du local à elle seule ne permettrait pas de couvrir les frais et devrait être accompagnée, par exemple, d'une prise en charge des charges et de l'amortissement du mobilier, comme c'est le cas actuellement à Gland.

Dans le cas, suggéré par les initiants, où le gîte devrait être gratuit, la commune devrait alors absorber environ CHF 4'000.- de frais supplémentaires annuels pour couvrir la totalité des charges.

#### **Localisations possibles du gîte**

Bien évidemment, les calculs précédents ne sont valides que dans le cas où un local correspondant aux spécifications annoncées peut être mis à disposition. Plusieurs possibilités ont été étudiées par la Municipalité pour utiliser un des bâtiments existants :

1. **Abri PC de l'immeuble Bochet 1** : immeuble appartenant à la commune, le Bochet 1 accueille en sous-sol un grand abri PC qui dispose de toutes les commodités nécessaires (douches, dortoirs). Cependant, cet abri n'est pas encore en service et il ne sera utilisable que d'ici quelques années.
2. **Pavillons scolaires** : depuis la construction du collège des Pâquis, les trois pavillons scolaires ne sont plus utilisés ; deux d'entre eux devraient prochainement être réhabilités (en particulier pour accueillir des activités parascolaires), mais le dernier reste disponible. Cette solution semble cependant très onéreuse, le local devant en effet être complètement rééquipé avec une cuisine, une salle d'eau alors que les fenêtres devraient être obscurcies pour la partie dortoir. Cette solution n'est donc pas envisageable.
3. **Abri PC du foyer des Pâquis** : le foyer des Pâquis n'étant pas un bâtiment communal, son utilisation pour y créer un gîte devrait être négociée avec l'association propriétaire. De plus, à la connaissance de la Municipalité, le sous-sol du bâtiment (composé en grande partie de l'abri PC) est largement utilisé comme zone de stockage et de dépôt par différentes sociétés locales ; une solution de remplacement devait alors être trouvée. Cette solution, qui semble être la plus rationnelle, est cependant conditionnée aux réflexions actuellement en cours sur la réalisation d'une salle polyvalente dans la zone des Pâquis, objectif décrit dans le programme de législature 2016-2021.

D'autres solutions à plus long terme sont bien sur envisageables en profitant des différents projets que la Municipalité prévoit de mettre en chantier d'ici la fin de la législature. Ainsi, elle prévoit de revenir sur la question d'un gîte pour les pèlerins lorsque ses projets prendront corps dans la seconde moitié de la législature 2016-2021.

#### **Réponses détaillées aux questions du postulat**

1. Actuellement, la commune de Saint-Sulpice ne dispose pas, dans ses bâtiments communaux, d'un local pouvant être équipé et utilisé comme gîte pour les pèlerins sans demander de profondes modifications entraînant des dépenses importantes. La création d'un nouveau local ne pouvant intervenir que dans quelques années (selon l'avancement des projets communaux difficilement prévisible en l'état), la seule solution envisageable à court terme serait de compter sur un privé pour mettre à disposition un tel local.
2. Même en comptant sur une forte mobilisation volontaire et bénévole, la prise en charge de l'ensemble des frais engendrés par la mise sur place et la gestion d'un gîte est estimé à plus de CHF 12'000.- par année. L'accueil gratuit des pèlerins entraînerait un coût supplémentaire de CHF 4'000.- par année.

### 3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Saint-Sulpice vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le rapport-préavis municipal n° 16/17
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

- d'accepter la réponse de la Municipalité au préavis de M. Dubuis et cst.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 septembre 2017.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :



A. Clerc



J. Winkelmann

Délégué municipal : Alain Clerc, syndic